

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU CONSEIL DES MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail, Démocratie, Paix

DECRET N° 78/280 du 13 AVRIL 1978
portant création de l'Institut Supérieur d'Education
Physique et Sportive (I.S.E.P.S.) -

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES -

Vu l'Acte fondamental du 5 Avril 1977 ;

Vu l'Acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 ;

Vu l'Acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 ;

Vu l'Ordonnance n°29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de
l'Université Marien NGOUABI ;

Vu le Décret 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de
l'Université Marien NGOUABI ;

Vu le Décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Vu l'Ordonnance n°35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du
Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er. - Il est créé, sous la dénomination d'Institut Supérieur d'Education
Physique et Sportive (ISEPS), un établissement chargé d'assurer la formation et
le recyclage des cadres supérieurs d'Education Physique et Sportive.

Article 2. - L'Institut Supérieur d'Education Physique et Sportive est un organisme
de l'Université Marien NGOUABI.

Article 3. - Le Ministre de l'Education Nationale est chargé de l'exécution du
présent décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République
Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 13 AVRIL 1978

Par le Président du Comité
Militaire du Parti, Président
de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres,

Le Deuxième Vice-Président du Comité
Militaire du Parti, Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Général Joachim YHOMBY-OPANGO.

Le Ministre de l'Education Nationale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

A. N D I N G A.